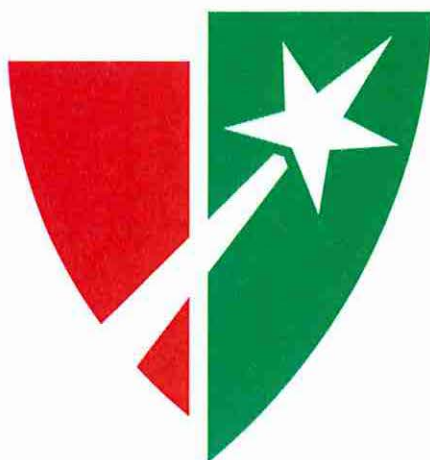


CCAS



REÇU À LA PRÉFECTURE

25 OCT. 2019

Colmar

PROCES-VERBAL

40ème séance

du

15 octobre 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 juin 2019 :

Nombre de voix pour : 10
excusé : 1

REÇU À LA PRÉFECTURE

25 OCT. 2019

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Roseline HOUPIN, Caroline SANCHEZ, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER. M. Jean-Yves CHASSERY, qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, et M. Laurent KONOPINSKI.

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACOTE – Directeur Général Adjoint des Services, et Mmes Cathy GHIO – Chef de Service, Fabienne HUSSER – Pôle Associations et Pascal RISSER – Responsable administratif et financier.

Sur convocation de Monsieur le Président, par lettre datée du 2 octobre 2019, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le mardi 15 octobre 2019 à 17h au CCAS.

Nombre de présents : 7
excusés : 4

REÇU À LA PRÉFECTURE
25 OCT. 2019

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Roseline HOUPIN, Caroline SANCHEZ, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER. M. Jean-Yves CHASSERY, qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, et M. Laurent KONOPINSKI.

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACOTE – Directeur Général Adjoint des Services, et Mmes Cathy GHIO – Chef de Service, Fabienne HUSSER – Pôle Associations et Pascal RISSER – Responsable administratif et financier.

153-2019 : Subvention au FSL 2019

154-2019 : Subvention aux associations 2019 troisième tranche

155-2019 : Budget Supplémentaire 2019

156-2019 : Débat d'Orientations Budgétaires 2020

REÇU À LA PRÉFECTURE
25 OCT. 2019

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 15 octobre 2019

153-2019 : Subvention au FSL 2019

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Roseline HOUPIN, Caroline SANCHEZ, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER. M. Jean-Yves CHASSERY, qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, et M. Laurent KONOPINSKI.

REÇU À LA PRÉFECTURE

25 OCT. 2019

Nombre de voix pour : 10
excusé : 1

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOUIS
Transmission à la Préfecture :

**Point N°1 Convention 2019 portant participation du CCAS de Colmar au
Fonds de Solidarité Logement du Département du Haut-Rhin**

Rapport n° 153 - 2019

Le CCAS de la Ville de Colmar et le Département du Haut-Rhin sont partenaires depuis 2006 dans le cadre du dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL). Ce partenariat est contractualisé par voie de convention annuelle.

Le FSL accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour l'accès ou le maintien en logement (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, impayés de loyer ou de charges), ou pour payer des factures d'énergie, d'eau ou de téléphone.

Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et apporte son concours financier aux prestataires qui réalisent des actions collectives liées au logement ou des actions de prévention en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Le FSL est financé par la contribution du Département et les participations volontaires de plusieurs partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'énergie et les communes et intercommunalités.

Pour 2019, le CCAS est sollicité à hauteur de 13 750 € (montant identique à 2018).

En 2018, le FSL a soutenu 410 ménages colmariens en difficulté pour un montant total de 186 746 € se répartissant comme suit :

- aide à l'accès au logement : 46 372 € (127 ménages)
- aide au maintien dans le logement : 30 559 € (39 ménages)
- mise en jeu de la garantie de paiement des loyers aux bailleurs sociaux (GPL): 39 175 € (62 ménages)
- aide aux impayés d'énergie : 69 241 € (174 ménages)
- aide aux impayés d'eau : 1 399 € (8 ménages)

Par ailleurs, 50 ménages ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement social lié au logement.

Compte tenu de l'aide apportée par le FSL aux Colmariens, il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre le CCAS de Colmar et le Département du Haut-Rhin et d'abonder le Fonds à hauteur de 13 750 €.

Cette subvention est à verser à la CAF qui assure, pour le compte du Département, la gestion financière et comptable de ce Fonds.

Il appartient au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention (annexe).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention 2019 portant participation du CCAS de Colmar au Fonds de Solidarité Logement du Département du Haut-Rhin,

DECIDE le versement d'une subvention de 13 750 € à la Caisse d'Allocations Familiales en vue d'abonder le Fonds de Solidarité Logement pour l'exercice 2019.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019 (compte 6573, fonction 5235).

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



ALSACE



CONVENTION DE PARTENARIAT 2019
portant participation du Centre Communal d'Action Sociale de COLMAR au
Fonds de Solidarité pour le Logement

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 115-3,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 dite "loi Besson" visant à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée, notamment son article 6-3,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui précise dans son article 65, le transfert aux Départements de la gestion des droits et obligations des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), des fonds et dispositifs d'aide aux impayés d'énergie, d'eau et de téléphone,
- VU la délégation de gestion comptable et financière confiée à la CAF pour la période 2018 à 2021,
- VU le règlement intérieur du FSL,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 11 octobre 2019 approuvant la présente convention et autorisant la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 15 octobre 2019,

Entre :

le Département du Haut-Rhin représenté par Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, dûment habilitée par la délibération de la Commission permanente visée ci-dessus, ci-après dénommé le Département,

et

le Centre Communal d'Action Sociale de COLMAR représenté par M. Gilbert MEYER, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommé le CCAS de COLMAR,

Il est convenu ce qui suit :

Article 4 : Information du CCAS de COLMAR

Le FSL établit chaque année un bilan global d'activité du dispositif qui sera adressé au CCAS de COLMAR.

Par ailleurs, le FSL s'engage à communiquer au CCAS de COLMAR, au mois de mars de l'année N+1, le nombre et le type d'aides accordées aux habitants de la Ville, dans le respect des règles de protection des données à caractère personnel (les données transmises sont anonymes).

Article 5 : Durée et date d'effet de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et court jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 6 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée soit d'un commun accord des parties par échanges de courriers conformes, soit en cas de non-respect de l'une des parties des engagements inscrits dans la présente convention, par l'autre partie, celle-ci pouvant résilier la convention à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation, la contribution financière prévue à l'article 2 sera versée au prorata temporis de la période comprise entre la date d'effet de la présente convention et celle de sa résiliation.

Fait en double exemplaire à COLMAR le

Pour le CCAS de COLMAR
Le Président

Pour le Département du Haut-Rhin
La Présidente du Conseil départemental

Gilbert MEYER

Brigitte KLINKERT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 15 octobre 2019

154-2019 : Subvention aux associations 2019 troisième tranche

Etaients présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Roseline HOUPIN, Caroline SANCHEZ, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT (qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion, ni au vote pour l'attribution de la subvention à l'association AREIPAH) et Michel ZIPPER.

Etaients excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER. M. Jean-Yves CHASSERY, qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, et M. Laurent KONOPINSKI.

REÇU À LA PRÉFECTURE

25 OCT. 2019

Nombre de voix pour : 9

Abstention : 1

excusé : 1

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOUIS

Transmission à la Préfecture :

REÇU A LA PRÉFECTURE

Point N°2 SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS – 3^{ème} tranche 25 OCT. 2019

Rapport n° 154 - 2019

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, et après examen des demandes, il est proposé l'attribution d'une troisième tranche de subventions pour l'année 2019, **à l'Association Régionale d'Etudes et d'Information en faveur des Personnes Agées ou Handicapées (AREIPAH).**

L'AREIPAH est présidée par Monsieur Daniel REBERT. Son siège social se situe à Colmar. L'association a pour but de stimuler l'engagement bénévole en direction des personnes âgées et handicapées.

Pour ce faire, l'AREIPAH collecte des fonds auprès de différents organismes pour financer les frais de formation des animateurs bénévoles qui mènent des activités (culturelles, numériques, sportives,...), dans une logique de prévention et de maintien du lien social, au sein d'associations ou d'établissements accueillant des personnes âgées et/ou handicapées.

En 2018, l'association a mis en place 49 formations au bénéfice de 413 bénévoles dont 45 colmariens. L'âge moyen des stagiaires est de 60 ans, 83% sont des femmes. Les bénévoles ainsi formés sont amenés à encadrer une activité.

L'association sollicite une subvention de 300 € pour soutenir la formation des bénévoles colmariens. Il est proposé d'allouer 300 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE** le versement d'une subvention de 300 € au bénéfice de l'Association Régionale d'Etudes et d'Information en faveur des Personnes Agées ou Handicapées (AREIPAH)
- DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 (ch. 65)
- CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 juin 2019

155-2019 : Budget Supplémentaire 2019

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Roseline HOUPIN, Caroline SANCHEZ, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER. M. Jean-Yves CHASSERY, qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, et M. Laurent KONOPINSKI.

REÇU À LA PRÉFECTURE

25 OCT. 2019

Nombre de voix pour : 10

excusé : 1

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOUIS

REÇU À LA PRÉFECTURE

Point N° 3 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

25 OCT. 2019

Rapport n° 155 - 2019

Le Budget Supplémentaire, établi généralement au second semestre de l'année, a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et d'ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire prend en compte le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent pour 272 201,45 € dont 60 000 € déjà inscrits prévisionnellement au BP 2019.

Afin de tenir compte du résultat constaté lors de l'approbation du Compte Administratif 2018 et dont l'affectation a été décidée par délibération du 18 juin 2019, le montant restant à faire constater au BS 2019 est de 212 201,45 €. Ce montant se répartit entre le chapitre 011 (204 250,45 € au compte 6288) et le chapitre 67 (7 951 € au compte 673).

Compte tenu de ces inscriptions, le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Budget Primitif 2019	Budget Supplémentaire 2019	Cumul
Investissement	-/-	-/-	-/-
Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre 011 – charges à caractère général	333 400 €	204 250,45 €	537 650,45 €
Chapitre 012-charges de personnel et assimilé	840 200 €	-/-	840 200,00 €
Chapitre 65-autres charges de gestion courante	918 350 €	-/-	918 350,00 €
Chapitre 67- charges exceptionnelles	- €	7 951,00 €	7 951,00 €
TOTAL DEPENSES	2 091 950 €	212 201,45 €	2 304 151,45 €
RECETTES			
Compte 002	60 000 €	212 201,45 €	272 201,45 €
Chapitre 74-dotations, subventions, participations	2 029 950 €	-/-	2 029 950,00 €
Chapitre 77-produits exceptionnels	2 000 €	-/-	2 000,00 €
TOTAL RECETTES	2 091 950 €	212 201,45 €	2 304 151,45 €

La subvention de la Ville de Colmar dans le budget 2020 tiendra compte de l'excédent prévisionnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

ARRETE le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2019 au montant en équilibre de 212 201,45 € concernant le solde de l'excédent 2018,

VOTE les crédits par chapitre,

ADOPTE le présent Budget Supplémentaire 2019.

Le Président

25 OCT. 2019



Centre Communal d'Action Sociale de COLMAR

Budget Supplémentaire
Exercice 2019

REQU À LA PRÉFECTURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

25 OCT. 2019

VILLE DE COLMAR
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE : 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M. 14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE
voté par nature

BUDGET : CCAS

ANNEE 2019

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales du budget		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.1	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.4	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.5	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.6 à 8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.9	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.10	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		X
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- avec / sans les programmes d'équipement, (1)
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- avec / sans vote formel sur chacun des chapitres. (1)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- ~~budgetaires (délibération n° du)~~ (1)

IV - La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice.

V - Le présent budget a été voté :

- ~~sans reprise des résultats de l'exercice N-1.~~
- ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. (1)

(2) Mention complétée ou rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	212 201.45	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		212 201.45
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		212 201.45	212 201.45

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	212 201.45	212 201.45

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	333 400.00		204 250.45	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	840 200.00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	918 350.00			
Total des dépenses de gestion courante		2 091 950.00		204 250.45	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			7 951.00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 091 950.00		212 201.45	
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>					
TOTAL		2 091 950.00		212 201.45	

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 029 950.00			
Total des recettes de gestion courante		2 029 950.00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00			
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 031 950.00			
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>					
TOTAL		2 031 950.00			

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	204 250.45		204 250.45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 951.00		7 951.00
Dépenses de fonctionnement - Total		212 201.45		212 201.45

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	212 201.45
--	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes de fonctionnement - Total				

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	212 201.45
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	212 201.45
--	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	333 400.00	204 250.45	
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	10 300.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION	100.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	10 200.00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 700.00		
6182	DIVERS DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 700.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	321 400.00	204 250.45	
6228	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES DIVERS			
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00		
6232	FETES ET CEREMONIES	65 000.00		
6238	DIVERS	400.00		
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS COLLECTIFS	180 050.00		
6257	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS RECEPTIONS	100.00		
6281	DIVERS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 550.00		
62871	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	64 000.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 300.00	204 250.45	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	840 200.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	840 000.00		
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	840 000.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	200.00		
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	200.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	918 350.00		
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	918 350.00		
6562	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES DELUS MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	370 000.00		
6568	AUTRES SECOURS	300.00		

8

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6573	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	13 750.00		
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	534 300.00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		2 091 950.00	204 250.45	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		7 951.00	
- 67 - 673	CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		7 951.00 7 951.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		2 091 950.00	212 201.45	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
	<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>			

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 091 950.00	212 201.45	
--	--------------	------------	--

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

8

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES			
	AUTRES PRODUITS			
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 029 950.00		
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 029 950.00		
	PARTICIPATIONS			
74718	ETAT			
	AUTRES			
7473	DEPARTEMENTS	43 000.00		
7474	COMMUNES	1 960 950.00		
7478	AUTRES ORGANISMES	26 000.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		2 029 950.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	2 000.00		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		2 031 950.00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 031 950.00		
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE
Total dépenses		212 201.45	204 250.45	7 951.00
Dépenses réelles		212 201.45	204 250.45	7 951.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	204 250.45	204 250.45	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 951.00		7 951.00
Dépenses d'ordre				
Total recettes				
Recettes réelles				
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre				

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le **15 OCT. 2019**

La Vice-Présidente



Christiane CHARLUTEAU


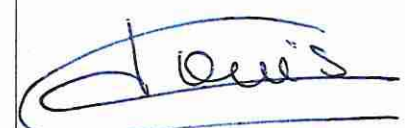

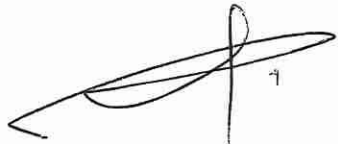

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le **15 OCT. 2019**

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation **08 OCT. 2019**

Les membres du Conseil d'administration,

 <i>Excusé</i> M. Gilbert MEYER Président	 M. Jean-Jacques WEISS Adjoint au Maire	 Mme Roseline HOUPIN Adjointe au Maire	 Mme Corinne LOUIS Conseillère Municipale Déléguée	 Mme Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale
<i>Excusée</i> Mme Solange GARIN Représentante de l'UDAF	 M. Daniel REBERT Vice-Président de l'association APALIB	<i>Excusé</i> M. Jean-Yves CHASSERY Président de l'Association « La Manne »	<i>Excusé</i> M. Laurent KONOPINSKI Directeur de l'Association « APPUIS »	 M. Michel ZIPPER Président de l'association « UNLAT »

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le **24.10.2019** et de la publication le **17.10.2019**
A Colmar, le **22 10 2019**

RECUE LA PREFECTURE
25 OCT. 2019


Gilbert MEYER
Président

Transmission à la Préfecture :
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 juin 2019

156-2019 : Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Corinne LOUIS, Roseline HOUPIN, Caroline SANCHEZ, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; Mme Solange GARIN, qui donne procuration à M. Michel ZIPPER. M. Jean-Yves CHASSERY, qui donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS, et M. Laurent KONOPINSKI.

REÇU À LA PRÉFECTURE
25 OCT. 2019

Secrétaire de séance : Mme Corinne LOUIS
Transmission à la Préfecture :

25 OCT. 2019

Point N°4
Orientations budgétaires 2020 pour le Centre Communal d'Action Sociale

Rapport n°156 - 2019

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il a pour but de fixer les priorités d'intervention et de dégager les moyens à mettre en œuvre. Il vise également à informer les membres du Conseil d'Administration des choix définis. Ce débat ne revêt pas de caractère décisionnel.

Dans son contenu, le Budget du CCAS reprend les dépenses et les recettes afférentes au fonctionnement du CCAS et aux missions qui lui sont confiées.

Le budget prévisionnel 2020 a été élaboré dans le respect de la note de cadrage, qui fixe à 2,3% maximum l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport au compte administratif 2018.

Le budget prévisionnel 2020 s'élève à 2 006 220 €, en augmentation de 2,29% (+ 44 884 €) par rapport au compte administratif 2018 (1 961 336 €).

Les **frais de fonctionnement du CCAS** sont estimés à **893 170 €** (871 951 € au compte administratif 2018), en augmentation de **21 219 €** dont :

- **820 000 € de frais de personnel** (802 093 € au compte administratif 2018), soit une augmentation de 17 907 € liée au coût du poste de coordinateur du Programme de Réussite Educative (PRE) calculé sur une année pleine et au non-remplacement d'un agent du CCAS à temps partiel, parti à la retraite

- **51 070 € pour le remboursement des frais d'administration générale** du CCAS à la Ville de Colmar, en augmentation de 2 667 € par rapport au compte administratif 2018 (48 403 €).

L'enveloppe des secours est en diminution de 19 327 €, pour s'établir à **318 000 €** (337 327 € au compte administratif 2018). Cette baisse de 5,7% impacte essentiellement la régie d'avance et le secours-emploi.

Le **soutien aux associations colmariennes** augmente de 8 600 € pour s'établir à **521 000 €** (contre 512 400 € au compte administratif 2018), ce qui représente 26% du budget global du CCAS.

Les crédits affectés aux **transports collectifs pour les Seniors** s'élèvent à **180 500 €**, en augmentation de 38 993 €.

L'effort financier du CCAS pour l'organisation des **manifestations conviviales autour de Noël** en faveur des Seniors est estimé à **58 000 €**, en augmentation de 6 516 € par rapport au réalisé 2018.

Pour permettre au CCAS d'assurer ses missions, **une subvention d'équilibre de la Ville de Colmar de 1 880 220 €** est nécessaire. **Cette subvention baisse de 124 980 €**, soit - 6,23 % par rapport au compte administratif 2018 (2 005 200 €). La Ville de Colmar tient compte du **résultat prévisionnel** de l'année 2019, qui a été estimé à **60 000 €**.

Les autres recettes s'élèvent à **66 000 €** et sont constituées :

- de la participation du Département pour les repas de La Manne (10 000 €)
- des dons au CCAS (2 000 €)
- des subventions liées au dispositif PRE pour un montant total de 49 000 € dont 41 000 € pour le financement du poste de coordinateur du PRE (Etat : 30 000 €, CAF : 6 000 €, Département : 5 000 €) et 8 000 € pour les actions (ARS, Politique de la Ville)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREND ACTE des orientations budgétaires pour 2020 présentées ci-dessus.

Le Président